

**COMMUNE DE LARNAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08-04-2021**

L'an deux mil vingt et un et le 8 avril à 18h30 s'est réuni à la salle la fabrique (vu la crise sanitaire covid) le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard Roberton maire.

Etaient présents : Mr Roberton Gérard, Mr Cyril Laurent, Mme Belle Céline, Mme Morcel Emmanuelle, Mme Perrin Anne, Mr Nodin Cyril, Mme Gleyse Isabelle, Mme Durand Eliane, Mr Bouchardon Jean-Christophe, Mme Villot Aurélie, Mme Buit Catherine, Mr Flandin Nicolas, Mr Blaise Bastien, Callet Cédric

Etait excusé : Mr Roudier Romain

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Morcel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 01-04-2021

**I-APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

**II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**1°-Vote du compte administratif et compte de gestion 2020.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 579432.77€ et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 536145.32€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 446 416.65€ et les dépenses d'investissement à 366 003.04€.

Les résultats de clôture en fonctionnement s'élèvent à 84 409.72€ et les résultats de clôture en section d'investissement à 8 302.69€.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve ces documents comptables.

**2°-Affectation du résultat.**

L'excédent de fonctionnement de 84409.72€ est affecté en section de fonctionnement.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve cette délibération

**3°-Vote des taux d'imposition**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes suppose que celles-ci en 2021 votent un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote le taux de 30.51% pour la taxe foncière bâti et de 67% pour la taxe foncière non bâti.

**4°-Vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour 674 328.72€ et en dépenses et recettes d'investissement pour 301 213€.

**5°-Modification des tarifs location matériel tables chaises**

Le forfait de location des tables et chaises est fixé à 20€, qui comprend la location de 8 tables et 32 chaises. A chaque demande de location, une convention est remplie entre la commune et l'intéressé, une caution de 100€ sera demandée.

**6°-Délégué école de musique.**

Mme Céline Belle est désignée délégué au syndicat de l'école de musique.

**7°-Cession de parcelle**

Mr le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la régularisation de l'emprise de la voie communale n°2 est en cours.

Or la parcelle acquise cadastrée section D910(161m2) s'avère être située en bordure de la voie d'accès de la propriété de Mme Froment et n'a pas d'utilité pour la commune.

C'est pourquoi il demande au conseil municipal de l'autoriser à céder cette parcelle dépendant du domaine privé de la commune à Mme Noëlle Froment moyennant un euro symbolique.  
En contrepartie, cette dernière prendrait en charge tous les frais de rédaction d'acte et de publicité foncière.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal autorise la cession au profit de Mme Froment Noëlle de la parcelle D910 dans les conditions énoncées.

8°-Proposition de mise en place d'une vidéo surveillance sur un ilot (route de Chantemerle).

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal valide cette décision

Le Maire  
Gérard Roberton